

Résolution du Comité National

réuni à Paris les 18, 19, 20 et 21 mars 2014



Préserver l'Indépendance syndicale

En préambule, le Comité National réaffirme son attachement indéfectible à la charte d'Amiens.

Le CN rappelle que l'indépendance syndicale n'est pas qu'un principe, c'est un comportement de tous les jours dans le cadre de l'engagement syndical. Aussi, dans la période actuelle et conformément au principe et à la pratique de l'indépendance syndicale, la fédération ne donnera aucune consigne de vote. Le CN rappelle que, les adhérents, militants, responsables de structures relevant de la fédération qui feraient le choix d'être candidat,

devront se mettre en congé de leurs mandats le temps de la campagne électorale au cours de laquelle ils ne pourront se prévaloir de leur appartenance à Force Ouvrière.

De même, dans un contexte social très dégradé du fait des politiques d'austérité, le CN considère que notre organisation syndicale a raison de ne pas rester muette ou inactive, ni suspendre ses revendications. FO entend conserver sa liberté de comportement, ce qui l'amène à combattre tous les pactes, et à réaffirmer l'indépendance contre les traités.

La fédération soutient et soutiendra les mouvements en cours où à venir dans lesquels nos syndicats FO des services publics et de santé sont impliqués.

Combattre l'austérité et les pactes sociaux

Le Comité National s'est réuni au lendemain de la grève du 18 mars et des puissantes manifestations interprofessionnelles lancées à l'initiative de la confédération. Cette mobilisation est intervenue pour l'emploi, l'augmentation générale des salaires, la sécurité sociale et le service public républicain et contre l'austérité et le pacte de responsabilité qui la renforce.

Pour le CN, les mesures programmées sont inacceptables. L'austérité imposée par la Troïka (Union Européenne, Banque Centrale Européenne et Fonds Monétaire International) fondée sur l'abaissement du coût du travail, la réduction des dépenses et des déficits publics s'oppose aux revendications des travailleurs et entraîne de fait la récession économique.

Cette politique remet en cause les droits et garanties collectives des salariés, ainsi que les acquis sociaux. Elle développe le chômage, la précarité et accentue la paupérisation des salariés, des chômeurs et des retraités.

Elle s'attaque également aux services publics et elle conduit à leur privatisation. La MAP (Modernisation de l'Action Publique) qui continue la RGPP du gouvernement précédent n'a pour seul objectif que de faire des économies. La loi du 27 janvier 2014 sur la MAP TAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) s'inscrit dans cette logique destructrice et franchit un nouveau cap quant à la remise en cause de l'égalité républicaine. Ces mesures amplifient l'austérité résultant de la réduction drastique des dépenses publiques : 53 milliards pour l'Etat et 10 milliards pour les collectivités territoriales d'ici 2017.

À l'hôpital, où la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) s'applique implacablement, l'asphyxie budgétaire des établissements provoque la multiplication des contrats de retour à l'équilibre budgétaire, la poursuite des suppressions de postes et des attaques contre le statut et les droits des agents. Dans le secteur privé (fédération de l'hospitalisation privée -

FHP- et fédération des établissements d'hospitalisation et aide à la personne-FEHAP-, c'est la remise en cause systématique des conventions collectives nationales.

Toujours au nom de ces principes et pour atteindre ses objectifs de réduction des dépenses publiques, le gouvernement poursuit le gel du point d'indice (inchangé depuis 2010) applicable aux fonctionnaires et aux agents publics dégradant davantage leur pouvoir d'achat.

Dans le même temps, en proposant aux entreprises un « Pacte de Responsabilité » qui leur permettra d'avoir « moins de charges, moins de contraintes sur leurs activités », et en réduisant de 53 milliards d'euros les dépenses publiques d'ici 2017, le gouvernement répond aux « revendications » du MEDEF et des marchés financiers. Ainsi, le Président du MEDEF reconnaît être satisfait, précisant ses exigences : « il y a notamment deux postes qui pèsent sur le travail de manière absurde : la famille et la maladie... Le Président de la République a parlé d'abus de la protection sociale. Là, j'ai applaudi, il faut y aller ». Pour le CN, gouvernement et MEDEF annoncent une attaque sans précédent contre la Sécurité Sociale.

En invoquant le dialogue social, ils appellent les syndicats à s'associer à ce pacte de responsabilité sous couvert de compensations au travers de pseudo créations d'emplois.

Le CN se félicite du comportement constant de la Confédération FO, pour qui, au nom de l'indépendance syndicale, il ne saurait être question de s'associer à un tel objectif et de participer à des instances de co-gestion voire de co-législation.

Face à la politique d'austérité et la remise en cause des droits sociaux, le CN oppose ses revendications :

Défendre la sécurité sociale

La suppression des cotisations employeurs pour les Allocations Familiales (qui représente un cadeau annuel de 36 milliards d'euros au patronat) ouvre la voie à la fiscalisation de la Sécurité Sociale et remet en cause la cotisation et le salaire différé qui sont un pilier de la

Sécurité Sociale de 1945. Et après la branche famille, le gouvernement va-t-il s'attaquer à la branche maladie ?

Pour le CN, la fiscalisation de la branche famille constitue un transfert vers les ménages qui paieront ce cadeau aux patrons par le biais de l'impôt. Le CN refuse cette logique.

Le CN refuse toute attaque contre notre Sécurité Sociale ; il exige l'annulation des exonérations patronales ; il réaffirme son opposition à sa fiscalisation et sa détermination à maintenir le salaire différé. Le CN confirme son attachement aux ordonnances de 1945 constituant la Sécurité Sociale.

Dépendance

Informé du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, le CN considère qu'en l'état, ce projet ne répond pas à la nécessité :

- de relancer le processus des conventions tripartites en panne depuis 2009,
- d'abandonner la convergence tarifaire et la logique des enveloppes fermées.

Le CN rappelle qu'il est urgent de dégager les moyens indispensables afin de créer les places nécessaires, de renforcer les effectifs pour atteindre le ratio d'un soignant pour un résident dans les établissements.

Le CN rappelle son attachement à la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale.

Défendre l'hôpital

Le CN dénonce l'étranglement budgétaire des hôpitaux qui, avec la loi HPST, entraîne les restructurations, diminue toujours plus l'offre publique de soins, creuse les déficits, multiplie les plans de retour à l'équilibre, supprime des milliers de postes, et remet en cause les droits collectifs des personnels hospitaliers !

Le CN se félicite de l'initiative fédérale du 24 septembre 2013, de réunir 120 délégués des établissements confrontés à des contrats de retour à l'équilibre. La délégation nationale s'est rendue au cabinet de la ministre pour déposer

une centaine de cahiers de revendications. Elle a exigé de la Ministre de la santé que cesse ce qui s'apparente à une véritable destruction de l'hôpital public et à la remise en cause des acquis statutaires (jours RTT, avancements à la durée intermédiaire), qu'un coup d'arrêt soit donné aux suppressions de postes. La lettre ouverte à la Ministre, à l'initiative de la fédération à la fin de l'année 2013, a été contresignée par plusieurs dizaines de milliers d'hospitaliers. Elle a constitué un point d'appui pour la mobilisation du 18 mars dans les hôpitaux.

Le CN rappelle son opposition à tout transfert de mission du service public vers des opérateurs privés. Il condamne le recours aux Partenariats Publics Privés (PPP), générateur d'énormes surcoûts et facteurs de remise en cause du service public, il prend acte de la résiliation du BEH (bail emphytéotique hospitalier) de l'hôpital Sud Francilien et exige l'abandon de tous les PPP existants.

Le CN rejette le principe d'une négociation annuelle obligatoire (NAO) dans chaque hôpital, dont l'objectif est d'enfermer le syndicat dans l'accompagnement de la mise en œuvre de la réduction des dépenses hospitalières, contribuant à une baisse des dépenses publiques de 53 milliards que le gouvernement veut imposer d'ici 2017.

Le CN revendique l'abrogation de la loi HPST et l'abandon de l'enveloppe fermée (ONDAM).

Il réaffirme la nécessité :

- d'un retour à la notion organique du service public hospitalier (SPH) disposant de tous les moyens pour assurer la plénitude des missions. Informé du contenu du futur projet de loi « santé », le CN s'inquiète des objectifs recherchés avec la « territorialisation » du service public hospitalier et l'élargissement des coopérations public/privé. Il considère que la priorité est d'abandonner la loi HPST et qu'il est urgent de rompre avec cette logique dangereuse qui va à l'encontre du service public et de l'hôpital public au détriment de la population,

- d'effacer la dette des hôpitaux et d'abandonner tous les CREF (contrat de retour à l'équilibre financier),
- de créer les emplois statutaires nécessaires,
- de défendre les statuts, les conventions collectives, la préservation et l'amélioration de toutes les garanties collectives,
- d'ouvrir sur le champ de réelles négociations pour toutes les filières.

Défendre les collectivités locales et l'emploi public territorial

La publication de la loi du 27 janvier 2014 *de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles*, qui constitue l'une des lois dites de « l'acte III de décentralisation », marque un nouveau pas vers la rupture d'égalité républicaine.

Avec cette loi, il s'agit d'obliger les collectivités territoriales à réduire leurs dépenses en visant au premier chef les fonctionnaires et agents publics à travers des réductions d'effectifs et des atteintes à leurs acquis sociaux. Cette loi s'inscrit de manière évidente dans la politique d'austérité menée depuis plusieurs mois par le gouvernement et dans la suite de la RGPP, de la MAP et de la loi HPST des deux autres versants de la fonction publique.

Cette loi conforte la fédération FO des personnels des services publics et des services de santé dans ses analyses et positions. La fédération avait exprimé son opposition au projet de loi notamment en mobilisant et manifestant le jour de l'ouverture des débats au Sénat. Aujourd'hui, la fédération revendique l'abrogation de cette loi.

Une république à la carte !

A travers la mise en œuvre des conférences territoriales de l'action publique, où les collectivités vont se répartir les compétences, pour une durée limitée, le service public local va devenir illisible pour les usagers et pour les agents qui l'assurent au quotidien.

Et tous les 6 ans voire tous les 3 ans, la répartition des compétences entre collectivités

pourra être modifiée. L'organisation du service public territorial va perdre toute sa cohérence.

L'acte 3 conduit à mettre en place « une République à la carte » comme la Confédération Force Ouvrière le qualifie.

Mutualisations forcées et réductions d'effectifs à la clef

La création d'un coefficient de mutualisation des services, base de calcul de la répartition de la dotation globale de fonctionnement des collectivités, va pousser les intercommunalités au dumping. Avec ce dispositif, plus les frais de personnels des services mutualisés diminueront et moins la dotation de la collectivité baissera. Dans un contexte où l'enveloppe globale de la DGF sera amputée de plusieurs milliards, c'est une véritable prime à la privatisation des services, car les élus feront tout pour tenter de sauvegarder leurs ressources.

La fédération FO des personnels des services publics et des services de santé n'acceptera pas que les agents fassent les frais de cette disposition et demande le maintien de tous les postes et le strict respect des garanties statutaires.

Les métropoles constituent bien un risque pour les agents et le service public

S'ils se mettent effectivement en place, ces nouveaux établissements publics vont profondément modifier le service public local. A travers l'exercice de nouvelles compétences, ce sont des milliers d'agents (plusieurs dizaines de milliers rien que pour le « grand Paris ») qui vont devoir changer d'employeur, de lieu et de conditions de travail.

La loi prévoit seulement le maintien de certains droits à titre individuel, ce qui est inacceptable. Cela signifie que rien n'est garanti en matière de déroulement de carrière, d'avancement d'échelon, de grade, protection sociale complémentaire et action sociale... C'est pourquoi FO en revendique le maintien.

Pour le CN, il n'est pas question d'accepter que les agents des collectivités territoriales et des intercommunalités fassent les frais de cette politique de restriction.

Il n'est pas envisageable que les mutualisations à marche forcée, la création de services communs, conduisent à des réductions d'effectifs et de droits statutaires pour les agents.

Il n'est pas non plus acceptable de voir disparaître certains départements, ou que soit instauré un pouvoir réglementaire d'adaptation aux régions. Pour FO, il s'agit d'une attaque sans précédent de la République une et indivisible.

Aussi, le CN de la fédération demande le retrait de la loi et réaffirme que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour défendre l'emploi public territorial et les droits des agents concernés, seuls garants d'égalité de traitement des citoyens.

Défendre le statut et la fonction publique de carrière

Pour l'augmentation générale des salaires

Le CN réaffirme :

- son opposition à toute tentative de gel des avancements et aux mesures préconisées par le rapport Pêcheur,
- son refus du principe d'un accord de méthode proposé par la Ministre de la Fonction Publique dans le cadre du «Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations» (PPCR). Le CN rejette toute idée d'accord triennal et s'oppose à la remise en cause des catégories A, B et C,
- sa revendication :
 - pour la fonction publique, augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et attribution de 50 points supplémentaires pour tous les échelons au titre du rattrapage partiel de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ; que le minimum de rémunération soit porté à 120 % du SMIC pour les agents de la catégorie C ainsi qu'un minimum de pension égal au SMIC,
 - pour le secteur privé, augmentation générale des salaires par la revalorisation des

coefficients et points d'indice devant se traduire par au moins 230 euros de plus par mois pour tous.

Enfin, le CN revendique l'abandon définitif de la RGPP, de la MAP, de la MAP territoriale ; l'arrêt des suppressions de postes ; le rétablissement des postes supprimés et la création des postes statutaires nécessaires.

Défendre les régimes particuliers de retraite

Le CN réaffirme son attachement au code des pensions civiles et militaires et à la CNRACL. Il entend défendre la catégorie active et combattre toute velléité d'individualisation, notamment au travers un « compte pénibilité », qui remettrait en cause le droit collectif que constitue le service actif et la catégorie active, tel qu'il sont définis dans l'arrêté de 1969.

Le CN continue de revendiquer l'abrogation des contre réformes des retraites de 2003, 2010, 2014 et réaffirme son attachement aux résolutions des congrès confédéraux et fédéraux. Le CN s'inscrit dans une démarche volontariste de reconquête sociale qui passe par le retour du droit à la retraite à 60 ans à taux plein et dans la perspective du retour aux 37,5 ans de cotisation en créant le rapport de force lorsque les conditions seront réunies.

Défendre le droit collectif à la formation

Considérant le caractère spécifique de l'organisation de la formation au sein de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière, le CN est opposé à la transposition de la loi sur la formation à ces deux versants de la Fonction Publique.

Continuer de préparer le rapport de force et

Poursuivre la préparation des élections professionnelles du 4 décembre 2014

Le CN considère que le rassemblement national du 29 janvier 2014 à l'initiative de la Confédération FORCE OUVRIÈRE et la réussite de la grève interprofessionnelle, contre l'austérité et le pacte de responsabilité, du 18 mars constituent une étape importante dans

l'organisation du rapport de force nécessaire pour s'opposer à ces mesures.

Fort de cette orientation combative pour la défense des intérêts particuliers des salariés, le CN se félicite des premières mesures d'organisation prises par la fédération pour aborder l'échéance du 4 décembre.

Le CN invite l'ensemble des structures à finaliser toutes les listes aux élections du 4 décembre, avant la fin du mois de juin. Cette date constitue la première étape dans les mesures d'organisation pour faire voter en faveur des listes Force Ouvrière le 4 décembre.

Le CN invite l'ensemble des agents hospitaliers et territoriaux à se mobiliser pour gagner les élections professionnelles du 4 décembre afin de faire aboutir nos revendications.

Renouvellement du Conseil d'administration de la CNRACL

Le CN invite par ailleurs l'ensemble des agents hospitaliers et territoriaux ainsi que l'ensemble des retraités à se mobiliser pour gagner les élections prévues lors du renouvellement du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), collèges actifs et collèges retraités.

Face à l'offensive généralisée contre les salariés, en particulier au travers des graves menaces qui pèsent sur la Sécurité Sociale, l'hôpital et l'unité de la République, le CN affirme qu'il faut continuer d'opposer une riposte par l'action interprofessionnelle.

Le CN se tient prêt à répondre aux nouvelles initiatives qui seront décidées dans le cadre interprofessionnel, notamment lors du Comité Confédéral National d'avril 2014.

Résolution adoptée à l'unanimité le 21 mars 2014.